



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102338</b>	De <b>M. Thierry Mariani</b> ( Les Républicains - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture
<b>Rubrique</b> > audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> > télévision	<b>Analyse</b> > chaînes françaises. diffusion à l'étranger.
Question publiée au JO le : <b>07/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accès aux chaînes françaises, notamment de France Télévisions, pour les Français établis en Ukraine. Certains Français établis dans ce pays regrettent que ces chaînes ne soient pas accessibles pour des raisons de droits concédés à France Télévisions. Aussi, la diffusion d'émissions françaises permettrait aux Français établis en Ukraine de garder un lien avec la France grâce à des émissions d'informations, culturelles ou de divertissement. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour développer la diffusion de chaînes de télévision françaises en Ukraine.